

AVIS DE CONCOURS

Extrait de l'arrêté du 9 juillet 2009 portant ouverture d'un **concours externe, interne et troisième voie**
d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE
organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

Le nombre de postes ouverts est de **154**, se répartissant comme suit :

| | Nombre de postes |
|--------------------|------------------|
| CONCOURS EXTERNE | 91 |
| CONCOURS INTERNE | 61 |
| TROISIEME CONCOURS | 2 |

Epreuves écrites d'admissibilité :

Mercredi 17 mars 2010 au Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes

CONDITIONS D'ACCES

Pour être admis à concourir, les candidats devront remplir les conditions suivantes :

| | |
|---------------------------|--|
| Concours externe | <ul style="list-style-type: none">• Etre titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. |
| Concours interne | <ul style="list-style-type: none">• Etre fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière ou être agent en fonction dans une organisation internationale. <p>et</p> <ul style="list-style-type: none">• Justifier au 1^{er} janvier 2010 d'une année au moins de services publics effectifs. <i>(compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique)</i> |
| Troisième concours | <ul style="list-style-type: none">• A la date des premières épreuves, justifier pendant une durée de quatre ans au moins de l'exercice<ul style="list-style-type: none">- soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation ou de la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle,- soit de mandats de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ;- soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Est considérée comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 |

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les pères ou mères qui élèvent ou ont élevés effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le ministre de la jeunesse et des Sports,
- les candidats qui ne possèdent pas les diplômes requis, peuvent être autorisés à s'inscrire au concours externe, à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes ou d'activités professionnelles équivalentes (se renseigner auprès de la commission de la reconnaissance de l'expérience professionnelle placée sous l'autorité du Centre de Gestion organisateur).

RETRAIT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription pourront être retirés **du mardi 8 septembre au mercredi 30 septembre 2009** :

- par voie postale le cachet de la poste faisant foi - tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.
Joindre une enveloppe format A4 libellée à vos nom et adresse et affranchie à 1.35 €

OU

- sur place du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

OU

- sur Internet en utilisant la procédure de pré-inscription sur le site du Centre de Gestion de Loire-Atlantique www.cdg44.fr

La pré-inscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, pendant la période d'inscription, du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces nécessaires.

DEPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription original devra :

- être déposé du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

OU

- être adressé par la poste le cachet de la poste faisant foi - tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

du mardi 8 septembre au mercredi 7 octobre 2009

au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

- Service Concours –
10 boulevard de la Loire – BP 66225
44262 NANTES Cedex 2
☎ 02 40 20 00 71

Important

Aucune demande ou transmission de dossier par télécopie ou par messagerie électronique ne sera acceptée.
Tout incident dans l'acheminement du dossier quelle qu'en soit la cause
(retard, perte ...) entraîne un refus d'admission à concourir.